

*Recours au Règlement*

[Français]

ON DEMANDE S'IL EXISTERAIT DES DOCUMENTS NON MENTIONNÉS QUI ENGAGERAIENT LES CANADIENS

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, le ministre vient d'admettre maintenant qu'il peut exister un document, avec un agenda caché. Ce que je veux demander au ministre ou au vice-premier ministre plutôt—lui qui n'était au courant de rien au début de la période des questions orales—c'est de s'informer. Est-ce qu'il y aurait aussi l'existence de contre-lettres avec le document qui a été signé qui pourraient contenir des engagements, par exemple, pour l'abolition des agences de gestion comme la Commission canadienne du lait? Est-ce qu'il y aurait d'autres *cosy deals* comme cela qu'on n'a pas vus sur cette table mais qui engagent les Canadiens? Est-ce que vous avez caché d'autres choses aux Canadiens? Dites-le!

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, dans des négociations en vue d'un accord bilatéral de cette importance, il y a certainement eu de nombreux échanges par téléphone, par memorandum et même par lettre. Il n'y a rien d'anormal là-dedans. Cela fait partie du processus de négociation.

Ce que nous débattons ici est très clair. C'est un accord commercial bilatéral qui a été accepté en principe par les deux pays, qui a été parafé et qui a été déposé auprès du greffier de la Chambre des communes pour que tous puissent le consulter.

**M. le Président:** Je donnerai la parole à deux autres députés, le député de Winnipeg—Birds Hill, puis le député de Cape Breton—The Sydneys.

\* \* \*

## LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS PAR LA FRANCE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, la France a apparemment rompu les négociations en cours sur les pêches entre le Canada et la France. Le vice-premier ministre dira-t-il ce que le gouvernement propose de faire au sujet de la surpêche que la France pratique toujours dans les eaux canadiennes?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, j'ai été informé de cette décision juste avant la période des questions. Nous regrettons beaucoup que la France ait jugé bon d'agir ainsi.

Le Canada est prêt à reprendre les négociations n'importe quand. Nous nous en tenons aux principes et aux objectifs que nous nous sommes fixés concernant la conservation et la préservation des stocks de poissons. Nous maintenons surtout le

principe que tout règlement négocié doit être conforme aux intérêts bien compris des pêcheurs de l'Atlantique.

## LE RESPECT DES QUOTAS

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Maintenant que les discussions ont été rompues, le premier ministre a-t-il des raisons de croire que les Français respecteront les quotas qui ont été imposés par le gouvernement? Est-ce que cela reviendra à donner aux Français l'autorisation de faire de la surpêche en attendant que la question soit réglée? Que fera le gouvernement pour garantir aux pêcheurs de la région de l'Atlantique que les Français ne feront pas de surpêche et que le gouvernement défendra les pêcheurs?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je suis certain que le député se rend compte que nous n'avons pas reçu de compte rendu complet de notre négociateur. Je ne l'ai appris qu'avant la période des questions. Je lui assure que notre position demeure claire. Nous désirons certainement voir diminuer la pêche dans la zone 3PS. Les déclarations et les objectifs du gouvernement ne changent pas en ce qui concerne les principes de la conservation de stocks de poisson suffisants. Nous préférons de loin la voie de la négociation; nous veillerons surtout à songer avant tout aux intérêts des pêcheurs de l'Atlantique.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE ERREUR FAITE PAR UN DÉPUTÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, pendant la période des questions, à propos d'un commentaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), j'ai dit qu'il l'avait fait le 7 octobre 1987 à l'émission *Question Period* du réseau CTV. En fait, la date de l'émission en question est le 27 août. Je tenais à rectifier.

MISE AU POINT CONCERNANT UNE DÉCLARATION FAITE AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, j'invoque moi aussi le Règlement pour apporter une correction au compte rendu. Dans une déclaration que j'ai faite aujourd'hui avant la période des questions, j'ai parlé des élections au cours desquelles le premier ministre s'est gardé de faire part à l'électorat canadien de son intention de conclure une entente sur le libre-échange. Ces élections ont eu lieu en 1984 et non pas en 1974. A part cette mise au point, tout ce que j'ai dit tient.